



PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service des Procédures Environnementales

ARRÊTÉ DU 21 FEV. 2019

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la Gironde,**

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 15 février 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les avis émis par les communes des EPCI entre le 01/02/2018 et le 01/08/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier préfectoral du 13/07/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 05/10/2018 et le 26/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Gironde ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 05/10/2018 au 26/10/2018;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CC du Bazadais :

- Sur la commune de CAPTIEUX :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06266	Décharge de Captieux St Blaise ou Sauvagnon
33SIS06372	Décharge de Captieux Maharan

- Sur la commune de MARIONS :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06237	Decharge de Grignols

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : PUBLICITÉ

En vue de l'information des tiers :

Conformément à l'article **R181-44 du code de l'environnement**, une copie du présent arrêté sera déposée en mairie des communes concernées par le présent arrêté et pourra y être consultée par les personnes intéressées. Il sera affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois, procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire.

ARTICLE 5 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Conformément à l'article **R181-50 du code de l'environnement**, il peut être déféré à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Bordeaux :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements dans un délai de **quatre mois** à compter de la publication ou de l'affichage de la présente décision.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « WWW.TELERECOURS.FR ».

ARTICLE 6 : EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Bordeaux, le **21 FEV. 2019**

LE PRÉFET

~~Donn le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,~~

Thierry SUQUET

ANNEXE 1
FICHE SIS DE LA CC DU BAZADAIS



Identification

Identifiant	33SIS06266
Nom usuel	Décharge de Captieux St Blaise ou Sauvagnon
Adresse	« SAINT BLAISE » ou « SAUVAGNON »
Lieu-dit	« SAINT BLAISE » ou « SAUVAGNON »
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	CAPTIEUX - 33095
Caractéristiques du SIS	Ancienne décharge de la commune de Captieux (33) exploitée de 1953 à 1994 dans 2 excavations de carrières de sables de 3000 m3 environ. Durant l'exploitation, la partie nord du site a reçu des ordures ménagères. La partie sud a reçu des déchets divers. Le site est implanté à environ 500 mètres au sud du bourg de Captieux, au lieu-dit "Saint Blaise", également identifié "Sauvagnon". Il est situé le long de la Route Départementale RD 932. La surface concernée par le dépôt de déchets a été évaluée à environ 1000 m2 pour une profondeur maximale des déchets de 3 mètres.
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	<p>Le site a fait l'objet d'un premier diagnostic réalisé en juin 2009, complété en juin 2010. L'analyse des sols a mis en évidence la présence de métaux (cadmium, chrome, cuivre, plomb, zinc).</p> <p>L'arrêté préfectoral du 28/11/2011 interdit :</p> <ul style="list-style-type: none">- les constructions de toute nature,- les travaux de voirie sauf ceux nécessaires à l'accès et à l'entretien du site,- les travaux d'affouillement, de sondage et de forage,- les cultures agricoles, potagères et pâturages. <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0337	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0337

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection Les travaux de remise en état de la décharge sont à effectuer. En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la décharge, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 439345.0 , 6358738.0 (Lambert 93)

Superficie totale 995625 m²

Perimètre total 7473 m

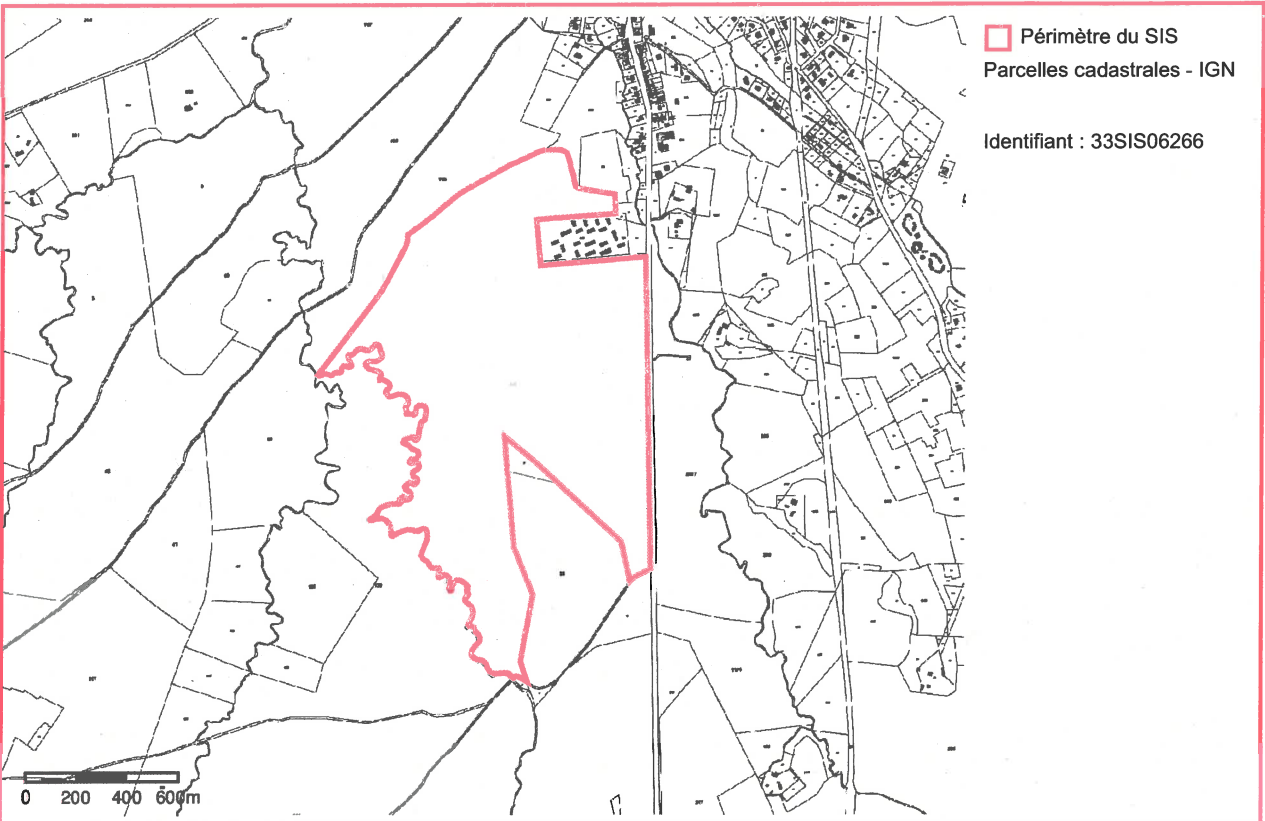
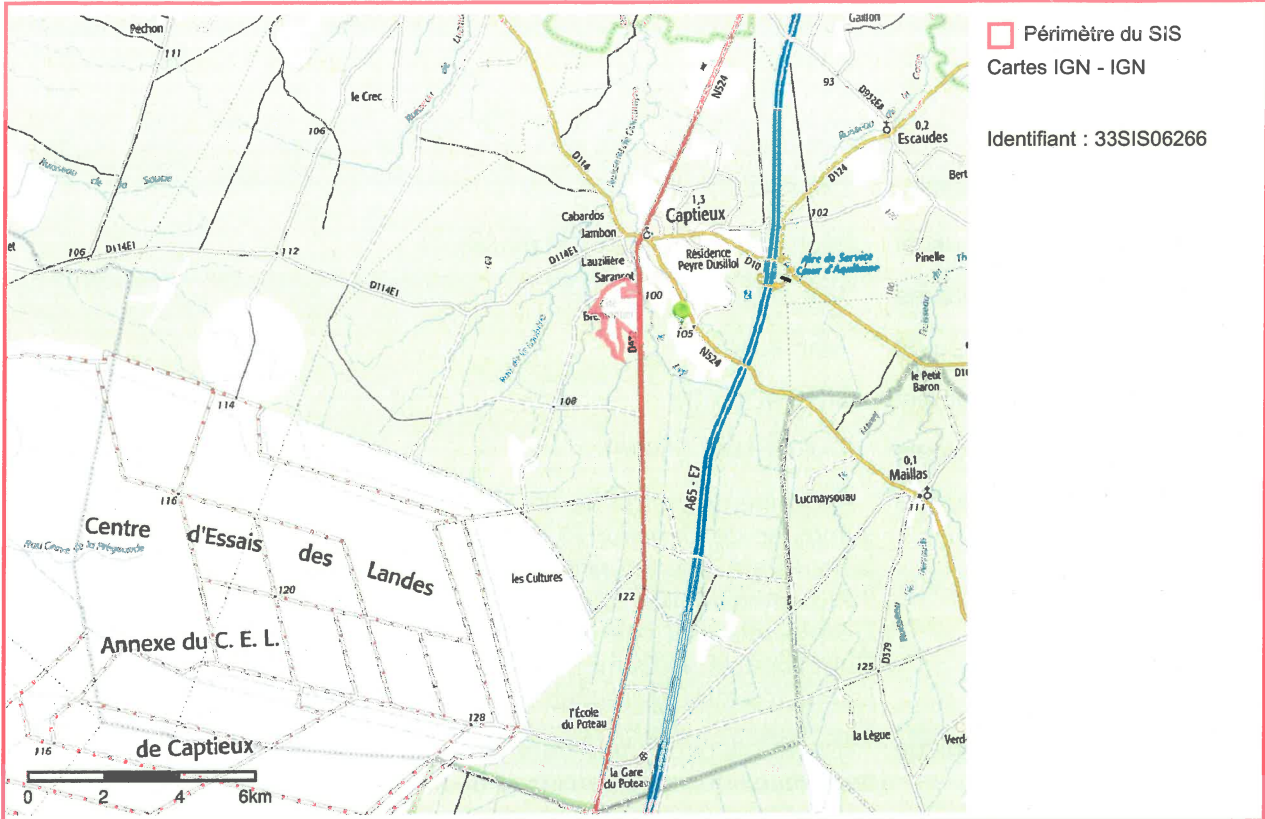
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CAPTIEUX	D	881	01/12/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	33SIS06372
Nom usuel	Décharge de Captieux Maharan
Adresse	"Maharan"
Lieu-dit	"Maharan"
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	CAPTIEUX - 33095
Caractéristiques du SIS	Ancienne décharge de déchets ménagers et assimilés située sur la commune de Captieux (33), au lieu-dit "Maharan", d'une superficie de 3 ha. Elle a été autorisée par arrêté préfectoral n°13183 du 28 août 1990, modifié par l'arrêté préfectoral n°13509 du 20 avril 1993. L'exploitation du site est assurée depuis le 1er janvier 2001 par la Communauté de Communes de Captieux-Grignols. Le volume total de déchets est estimé à 25 000 m3.
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	<p>Un rapport d'étude préalable à la réhabilitation de la décharge a été réalisé en septembre 2007. L'analyse des sols a mis en évidence la présence de chrome non négligeable. Aucune venue de lixiviat n'a été observée. Des analyses de biogaz ont été réalisées et attestent d'une production en certains points du site.</p> <p>Des travaux de remise en état de la décharge sont préconisés :</p> <ul style="list-style-type: none">- une couverture argileuse peu perméable sur le massif de déchet,- un fossé périphérique permettant d'évacuer les eaux pluviales,- des tranchées de collecte et des événements d'évacuation du biogaz,- un suivi sur les eaux de la nappe superficielle. <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0419	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0419

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	Les travaux de remise en état de la décharge sont à réaliser. En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la décharge, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 438936.0 , 6361903.0 (Lambert 93)
Superficie totale 44134 m²
Périmètre total 864 m

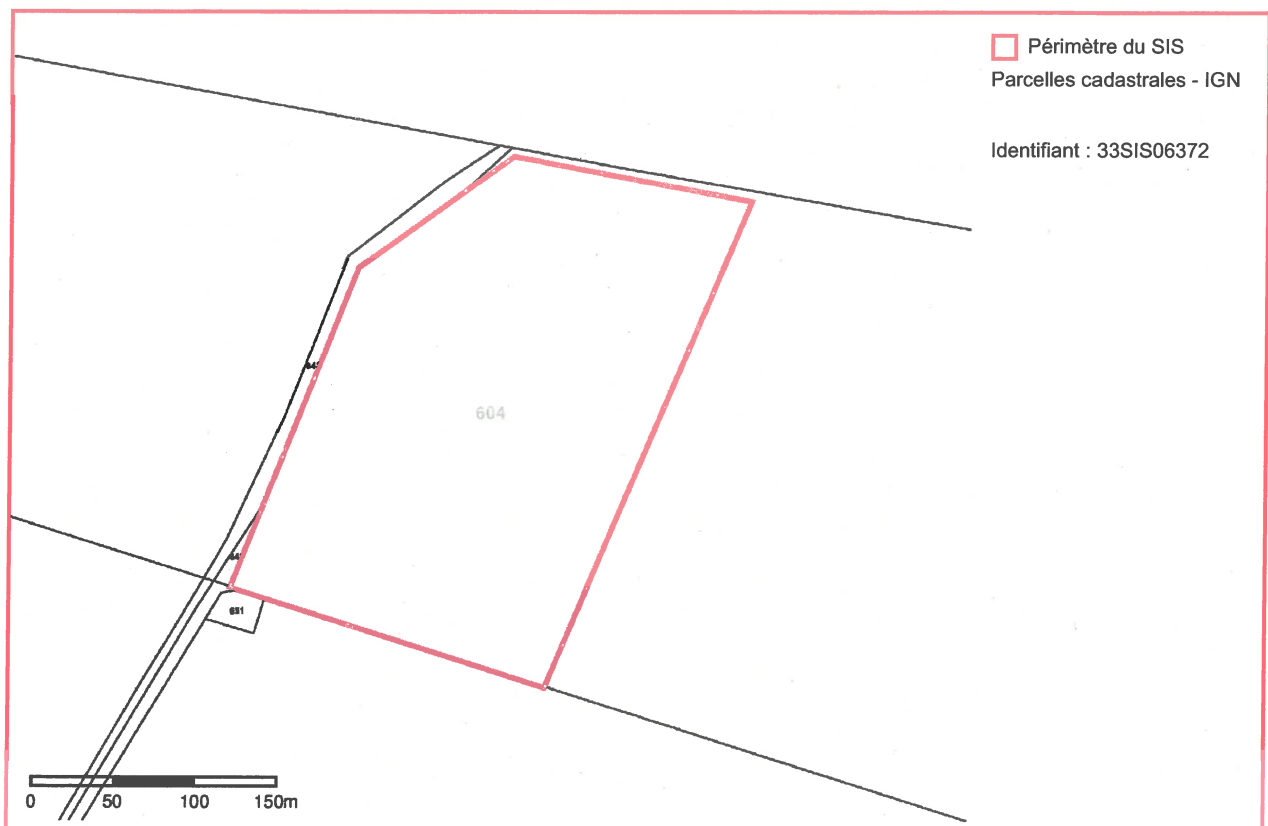
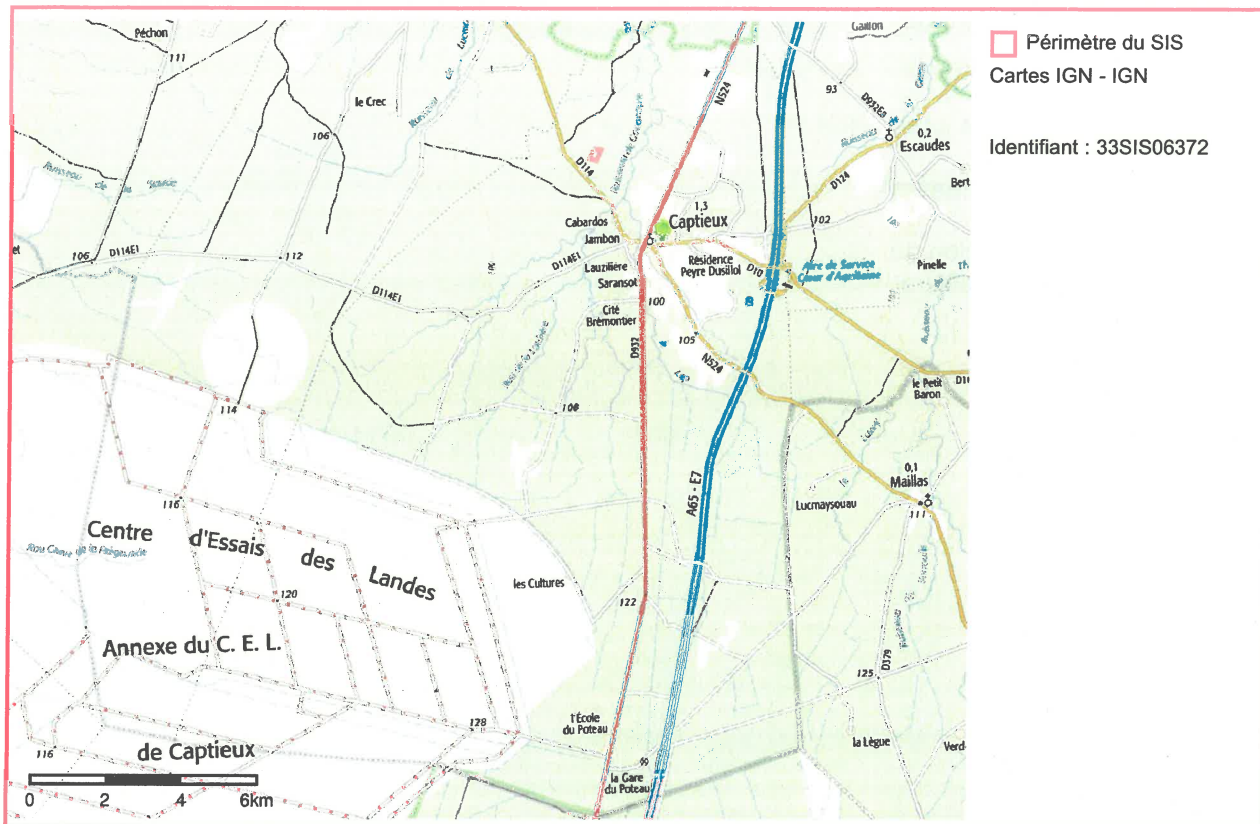
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CAPTIEUX	A	604	14/11/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	33SIS06237
Nom usuel	Decharge de Grignols
Adresse	Douc Blanc
Lieu-dit	Douc Blanc
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	MARIONS - 33271
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne décharge d'ordures ménagères implantée sur la commune de Marions (33) au lieu-dit « Douc Blanc », sur la parcelle cadastrée B929 d'une superficie d'environ 2 ha. Le site anciennement exploité par le SIVOM de Grignols appartient aujourd'hui à la Communauté de Communes de Grignols et Captieux. Cette décharge a été autorisée par l'arrêté préfectoral du 5 septembre 1983.</p> <p>Cette décharge est inscrite dans l'action nationale de résorption des décharges de déchets ménagers et assimilés, autorisées ou non autorisées, introduite par la circulaire du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable du 23/02/2004.</p>
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	<p>L'évaluation simplifiée des risques (ESR) a été remise le 21 avril 2005. Des teneurs en ammonium, chlorures et sulfates ont été observées dans les eaux souterraines ainsi que dans les eaux de surface.</p> <p>L'arrêté préfectoral du 22 janvier 2004 met en demeure la Communauté de Communes de Grignols et Captieux, de procéder à la remise en état de la décharge.</p> <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0279	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0279

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	Les travaux de remise en état de la décharge sont à effectuer. En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la décharge, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 453738.0 , 6365523.0 (Lambert 93)

Superficie totale 27994 m²

Perimètre total 697 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MARIONS	0B	929	29/11/2017

Documents

Cartographie

